

Phase 2 du Programme Eau, Hygiène et l'Assainissement (ProSEHA2) : Composante B

**Volet : « Promotion de la GIRE dans les sous-bassins de la
Mékrou et de la Pendjari »**

**Etat des lieux de la gestion de l'eau et des
processus d'élaboration des SAGE
respectivement dans les sous -bassins de
la Pendjari et de la Mékrou**

TERMES DE REFERENCE

Sommaire

Contexte	3
1. Objectifs de la mission	5
2. Résultats attendus de la mission	5
3. Livrables Attendus.....	6
4. Démarche/modalités de l'exécution de la mission.....	6
5. Durée et déroulement de la mission	7
6. Moyens matériels à mettre en œuvre	8
7. Suivi de la présente mission	8

Contexte

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est l'approche adoptée par le Gouvernement béninois depuis 1998 à la suite de l'assise de KOUHOUNOU, pour gérer durablement les ressources en eau du territoire. Cette approche GIRE est un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, prend en considération tous les facteurs pertinents et associe tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Elle contribue à la gestion et à l'aménagement durable et adaptés des ressources en eau, en prenant en compte les divers intérêts sociaux, économiques et environnementaux. Elle permet de coordonner la gestion des ressources en eau pour l'ensemble des secteurs et groupes d'intérêts et à divers niveaux, du niveau local au niveau international avec une participation effective des acteurs

Le cadre général de la mise en œuvre de la GIRE nécessite trois principaux facteurs à savoir : i) l'environnement favorable ; ii) les rôles institutionnels iii) les instruments de gestion.

Au Bénin, de grandes avancées sont notées sur ces facteurs depuis l'adoption de la GIRE et consistent à : i) la mise en place d'un environnement favorable à la GIRE marqué entre autres par l'adoption de la politique nationale de l'eau en 2008, l'adoption de la loi n° 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin etc. ; ii) la mise en place d'un cadre institutionnel GIRE marqué par les décrets d'application de quelques organes de gestion et iii) l'élaboration des outils de planification stratégiques tels que le PANGIRE et le SDAGE au niveau du bassin hydrographique de l'Ouémé qui, constitue l'un des quatre principaux bassins hydrographiques au Bénin.

La nécessité de concrétiser la GIRE dans tous les bassins hydrographiques en y associant tous les acteurs concernés et les usagers de l'eau, constitue l'un des cinq (5) axes majeurs des défis à relever par la phase 2 du PANGIRE et des actions sont prévues à travers l'objectif spécifique N°3 pour i) l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation de la GIRE dans les bassins hydrographiques ii) l'Appui à la mise en place et au fonctionnement des organes de bassin ; iii) Participation à la gestion des bassins transfrontaliers et iv) Suivi de la planification des ressources en eau (SDAGE, SAGE...).

En vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique N°3 du PANGIRE qui consiste à « **rendre opérationnel le cadre de gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins hydrographiques** », la Coopération Allemande de Développement GiZ au Bénin met en œuvre la phase 2 du Programme Eau, Hygiène et Assainissement (ProSEHA2) dont l'objectif est : « **La population dans les zones périurbaines utilise l'approvisionnement durable en eau potable et en assainissement à des tarifs abordables en respectant les standards d'hygiène en matière de santé** ». Pour ce faire, l'une des activités de la composante B du ProSEHA est d'accompagner l'Etat Béninois dans l'élaboration des documents de planifications aux niveaux des sous-bassins de la Pendjari (bassin de la Volta) et de la Mékrou (bassin du Niger).

Toutefois, le projet « l'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le sous-bassin transfrontalier de la Mékrou ((Bénin, Burkina-Faso et Niger/ 2014-2017) pour lequel le Bénin à travers le Ministère en charge de l'eau et d'autres acteurs tels que le PNE- Bénin ont été fortement impliqués a abouti d'une part, à la mise en place d'un accord-cadre de coopération et d'instauration de dialogue politique entre les trois Etats partageant le sous-bassin transfrontalier de la Mékrou et d'autre part, à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence et à l'élaboration d'un avant-projet de Schéma d'Aménagement pour la Gestion de l'Eau (SAGE) de la portion béninoise du bassin de la Mékrou. Les acquis de ce projet sur les outils de planification notamment le SDAGE et le SAGE sont à valoriser par le ProSEHA.

Aussi, faut-il souligner que dans son rôle d'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre cohérente de la GIRE conformément à son plan stratégique 2017-2021, le PNE-Bénin accompagne le ProSEHA pour la promotion de la GIRE dans ces deux sous-bassins. Le mandat du PNE-Bénin dans ce processus consiste à donner un appui conseils sur le processus d'élaboration desdits outils de planification.

Ainsi, en prélude à l'élaboration des documents de planification de ces deux sous-bassins, il est prévu une mission d'étude portant « **état des lieux de la gestion des ressources en eau et des processus d'élaboration des SAGE respectivement dans les sous- bassin Pendjari et Mékrou** » assortis de feuilles de route. Pour ce faire, les services d'un consultant sont requis.

Les présents termes de référence sont élaborés pour préciser les objectifs de la mission, les résultats attendus ainsi que le profil du Consultant qui se chargera de conduire la mission d'état des lieux.

1. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de faciliter le processus d'élaboration des documents de planification GIRE (SAGE) au niveau des sous-bassins de la Pendjari et de la Mékrou.

Il s'agit de façon spécifique de :

- Réaliser le point des processus en cours et une synthèse des données, des informations disponibles au niveau de chacun des sous-bassins de la Pendjari et de la Mékrou en vue de faciliter :
 - i) une meilleure connaissance desdits sous-bassins en matière de localisation, de caractéristiques physiques et socio-économiques ;
 - ii) les problèmes environnementaux et socio-économiques liés à l'exploitation des ressources en eau et ressources connexes ;
 - iii) le cadre institutionnel de gestion des ressources en eau desdits sous-bassins et
 - iv) les catégories d'acteurs impliquées dans la gestion desdits sous-bassins ;
- Décrire sur la base des textes réglementaires et documents stratégiques de gestion des bassins du Niger et de la Volta, le processus d'actualisation du SAGE Mékrou et d'élaboration du SAGE Pendjari ;
- proposer pour chacun des deux sous-bassins, une feuille de route pour l'élaboration et l'actualisation des SAGE, les acteurs concernés, et l'organe chargé de suivre l'élaboration du SAGE ledit document de planification.

2. Résultats attendus de la mission

A la fin de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- le point des processus en cours et informations disponibles au niveau de chacun des deux sous-bassins est disponible ;
- les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la gestion des deux sous-bassins sont identifiés et un cadre institutionnel est proposé par sous bassin pour accompagner la validation et l'approbation du SAGE ;
- les étapes du processus d'actualisation du SAGE Mékrou et d'élaboration du SAGE Pendjari sont connues et documentés ;
- une feuille de route pour l'actualisation du SAGE Mekrou disponible;
- une feuille de route pour l'élaboration du SAGE Pendjari est disponible.

3. Livrables Attendus

Il est attendu comme livrables :

- Un rapport en deux volets (sous-bassin Mékrou et sous-bassin Pendjari) sur le point des processus en cours, les données et informations disponibles devant faciliter une meilleure connaissance desdits sous-bassins ;
- Un rapport en deux volets validés sur l'état des lieux de la gestion de l'eau du sous-bassin Mékrou et du sous-bassin Pendjari ;
- Un rapport sur le processus d'actualisation du SAGE du sous-bassin de la Mékrou accompagné d'une feuille de route ;
- Un rapport sur le processus de l'élaboration du SAGE du sous-bassin de la Pendjari accompagné d'une feuille de route.

Les rapports seront validés au cours des ateliers organisés par le PNE-Bénin. Suite à cette étape, le (s) Consultant(s) élaborera les versions définitives des rapports qui devront prendre en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant des différentes consultations de ces acteurs.

Les rapports finaux des études seront transmis sur support papier et sous forme de fichier électronique sur CD-ROM en un (01) exemplaire chacun.

4. Démarche/modalités de l'exécution de la mission

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Bénin à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra également travailler en étroite collaboration avec les structures concernées par l'étude à savoir : la GIZ/ProSEHA ; la DGEau, la DDEM de l'Atacora-Donga ; les communes desdits sous-bassin ; l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), etc. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une analyse documentaire : i) les études faites dans le cadre du Projet Mékrou transfrontalier ; iv) résultats des études précédentes, des orientations politiques et stratégiques dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin etc. ;
- des rencontres éventuellement avec, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la météorologie ; les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la météorologie et de leurs services déconcentrées et d'autres projets de la DGEau;

- des rencontres éventuellement avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions nationales/régionales intervenant dans la gestion des cours transfrontaliers.

Le consultant devra proposer une méthodologie détaillée à valider au cours d'une séance de cadrage.

5. Durée et déroulement de la mission

Les études devront être réalisées par sous bassin avec un engagement de trente (30) hommes jours répartis comme suit :

N°	Activités	Nombre de jour	Observations
01	Séance de cadrage méthodologique	01	
02	Synthèse documentaire et production de rapport (1) par sous-bassin (Mékrou et Pendjari) sur le point des processus en cours, les données et informations disponibles devant faciliter une meilleure connaissance desdits sous-bassins	10	Par sous bassin
03	Séance de validation du rapport 1 par sous bassin	1	
04	Rédaction du rapport sur 1. le processus d'actualisation du SAGE du sous-bassin de la Mékrou accompagné d'une feuille de route - le processus de l'élaboration du SAGE du sous-bassin de la Pendjari accompagné d'une feuille de route ;	10	Par sous bassin
05	Atelier de validation des résultats d'états des lieux de la gestion des ressources en eau dans les sous bassins et les rapports sur les processus des SAGE et des feuilles de route	02	
06	Rédaction rapport final	06	Par sous bassin

Ce délai, qui commence à partir de la date de signature du contrat et du paiement de l'avance de démarrage, ne comprend pas la préparation et l'organisation et la tenue de l'atelier de validation des rapports provisoires et de l'élaboration des rapports finaux. Le Consultant sera chargé de faire la modération au cours de l'atelier de validation. Le rapport final devra intervenir six (6) jours ouvrés après la tenue de l'atelier de validation.

Toutefois, cette estimation ne comprend pas les délais de réaction et validation par le PNE-Bénin. Le consultant présentera un chronogramme en annexe qui illustrera l'enchaînement dans le temps des différentes étapes de la mission.

La mission se déroulera au cours de la période de Novembre 2018 à Janvier 2019.

6. Moyens matériels à mettre en œuvre

Le Consultant assurera la prise en charge de ses frais de subsistance et de déplacement en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires à la bonne exécution du projet. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

7. Suivi de la présente mission

La supervision de l'étude sera assurée par le PNE-Bénin en collaboration avec les Conseillers techniques de terrain GIRE et l'équipe de la composante B de la GIZ/ProSEHA. Un comité de suivi sera mis en place à cet effet pour l'appréciation des différents rapports d'étape.